

**L'an deux mille quinze, le lundi six juillet**, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à dix-neuf heures à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent COPPOLANI, Maire, d'après convocation faite le 2 juillet 2015.

**Étaient présents** : MM. Vincent COPPOLANI, Eric VILLETTE, Gaëlle THOUVENIN, Jean-Louis TERRADE, André RIETH, Sophie HACQUARD, Jean-François DUPONT, Sébastien GALLET, Elisabeth GAUTHIER MASSIAS, Jean-Claude MATHE, Christelle LECOMTE, Stéphane GABUCCI.

**Absents excusés ayant donné procuration** : Mme Geneviève SAVIN-MOLLARD à Mme Gaëlle THOUVENIN, Mme Claire GUENVER à M. Vincent COPPOLANI, M. Pascal DAHURON à Jean-François DUPONT, M. Sylvain BIRONNEAU à M. Stéphane GABUCCI.

**Absents excusés** : MM. Josiane LACELLERIE MOINARD, Christine BRUNET, Véronique BAUDRY.

Monsieur Jean-Claude MATHE a été désigné **secrétaire de séance**.

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à **19h15**.

Nombre de conseillers municipaux <b>en exercice</b>	<b>19</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>présents</b>	<b>12</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>ayant donné procuration</b>	<b>4</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>votants</b>	<b>16</b>

### PRÉAMBULE

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver l'ordre du jour et propose l'ajout d'un point supplémentaire.

**Proposition adoptée A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.**

### FINANCES COMMUNALES

#### I – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION POITOU-CHARENTES POUR L'AMENAGEMENT D'UNE CHAUFFERIE COLLECTIVE A ALIMENTATION AUTOMATIQUE A GRANULES BOIS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Poitou-Charentes au titre du Fonds Régional d'Excellence Environnementale Poitou-Charentes (FREEPC) pour l'aménagement d'une chaufferie collective à alimentation automatique à granulés bois pour alimenter simultanément deux bâtiments municipaux, l'ancien presbytère réhabilité et le bâtiment destiné à recevoir du tertiaire,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2015,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

#### II – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE – ACQUISITION DE MOBILIER SALLE DES TRAINELLES

Vu le plan de financement ci-dessous,

DEPENSES		RECETTES	
Acquisition mobilier	15 393.50 €	Réserve parlementaire	6 000.00 €
		Autofinancement	9 393.50 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>15 393.50 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>15 393.50 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire pour l'acquisition de mobilier destiné à un aménagement de la salle des Trainelles adapté à l'accueil des activités périscolaires,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2015,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### III – TARIFS COMMUNAUX - CIMETIERE COMMUNAL

**Constatant** que les tarifs du cimetière communal n'ont pas fait l'objet d'un ajustement au coût réel, notamment concernant les concessions, depuis plusieurs décennies,

**Constatant** la nécessité de mener des procédures de reprise de concessions permettant de libérer de l'espace,

**Sachant** que le coût de reprise d'une concession s'élève à environ 750 euros,

**Vu** la proposition de la commission « Cimetière »,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :**

**FIXE** les tarifs pour le cimetière communal à compter du 10 juillet 2015 comme suit :

Concession		Colombarium				Dispersion cendres
15 ans	30 ans	10 ans	15 ans	20 ans	30 ans	
420 €	760 €	300 €	420 €	530 €	760 €	20 €

### JEUNESSE

#### IV – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEdT) POUR LES ANNEES SCOLAIRES 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018

**Vu** le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS :**

- **APPROUVE** la convention de partenariat relative au Projet Educatif Territorial (PEdT) avec la Préfecture, la Direction Académique des services de l'Education Nationale de la Charente-Maritime et la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente-Maritime, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

La séance est levée à **19 heures 55**.

A La Jarne, le 6 juillet 2015,

Le Maire,



Vincent COPPOLANI

*Les délibérations du Conseil Municipal du 6 juillet 2015 sont disponibles pour une consultation à la mairie.*